

À VOS CÔTÉS POUR ...

- > **Recueillir toute suspicion d'effet indésirable médicamenteux**
- > **Aider au diagnostic d'effet indésirable médicamenteux**
hiérarchisation des suspects, conduite à tenir
- > **Répondre aux questions sur le médicament**
contre-indications, indications, posologies, interactions

CHU
ROUEN NORMANDIE

COMMENT POSER UNE QUESTION OU DÉCLARER UN EFFET INDÉSIRABLE ?

Votre médecin, votre pharmacien vous connaissent ; ils sont vos premiers conseillers en matière de santé. Sur papier libre, via le formulaire Cerfa*, via le portail de signalement des effets indésirables** ou en adressant une copie de compte-rendu d'hospitalisation/consultation aux adresses ci-dessous.

Vous pouvez également nous appeler !

** disponible sur notre site*

*** <https://signalement.social-sante.gouv.fr>*

NOUS CONTACTER

**Centre Régional de Pharmacovigilance
de Rouen - Normandie**

Institut de Biologie Clinique 2^e étage
Hôpital Charles-Nicolle
1 rue de Germont
76031 Rouen cedex

Téléphone : 02 32 88 90 79

Fax : 02 32 88 90 49

Mail : pharmacovigilance@chu-rouen.fr

Site : <https://www.chu-rouen.fr/service/pharmacovigilance/>

Afin de mieux vous répondre, vous pouvez également nous joindre votre compte rendu d'hospitalisation ou de consultation.



CENTRE RÉGIONAL DE PHARMACOVIGILANCE
ET D'INFORMATION SUR LE MÉDICAMENT
DE ROUEN - NORMANDIE

CHU
ROUEN NORMANDIE

ÊTRE VIGILANT POUR
MIEUX PRÉVENIR !

PATIENTS ET
MÉDICAMENTS

Un renseignement ?
un effet indésirable ?

Le CRPV de Rouen est
là pour vous aider !



POURQUOI DÉCLARER DES EFFETS INDÉSIRABLES ?

Effet indésirable : Toute situation nocive et non voulue accompagnant l'utilisation du médicament.

**UN SEUL DOUTE SUFFIT !
DÉCLARER, C'EST ÊTRE ACTEUR ET PESER
DANS LES DÉCISIONS DE SANTÉ PUBLIQUE**

Identifier de nouveaux risques et effets indésirables.

Prendre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité du patient.

QUE DEVIENT MA DÉCLARATION ?

Votre déclaration sera analysée, anonymisée, transmise à l'ANSM, prise en compte pour l'évaluation de la sécurité d'emploi du médicament et la réévaluation permanente de la balance bénéfice/risque. Elle pourra faire l'objet d'une alerte au niveau national, européen et international.

